

AFP, 28 mai 2013

Date : 28/05/2013
Pays : FRANCE
Edition : 11 Eco
Périodique : Quotidien
Surface : 111 %



Mots : 746

Réforme territoriale: le gouvernement confronté jeudi à une fronde sénatoriale

Paris, 28 mai 2013 (AFP) -

Le gouvernement engage jeudi une partie délicate au Sénat, où souffle un vent de contestation du projet de loi de décentralisation que la Haute assemblée a profondément remanié dans ses travaux préparatoires pour donner "clarté, cohérence, souplesse" à une réforme qui en est dépourvue selon elle.

L'examen sénatorial n'est qu'une nouvelle étape d'un chemin jusqu'ici chaotique: considérée comme une des toutes premières priorités du quinquennat mais régulièrement retardée, la réforme de l'organisation territoriale aura mis un an à être élaborée à coups de concertations sans fin avec les élus. Puis, le projet préparé par Marylise Lebranchu et Anne-Marie Escoffier, respectivement ministre et ministre déléguée en charge de ce dossier, a été jugé tellement indigeste qu'il a été à la hâte découpé en trois, selon une logique "confuse", a dit la sénatrice PS Catherine Tasca.

Du coup, clarification des compétences et métropoles se retrouvent dans le premier texte, dont débattent les sénateurs pendant huit jours, communes et intercommunalités (dont font partie les métropoles) dans le troisième, qui passera au parlement après les municipales de mars 2014, régions et départements venant s'intercaler dans le deuxième projet de loi, dont l'examen parlementaire est prévu, lui, en principe à l'automne.

Au départ, François Hollande voulait, après ceux de 1982 et 2003, "un acte III de la décentralisation" fondé sur "quatre principes: confiance, clarté, cohérence, démocratie". Finalement, précise Mme Lebranchu, la réforme "n'est pas une nouvelle vague de décentralisation, car il reste peu de compétences à transférer, mais plutôt un moyen de contribuer au redressement économique et social de notre pays". Car pour le chef de l'État, "les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui sont capables de fédérer tous les acteurs", sociaux et territoriaux.

La réforme mise sur le couple régions-métropoles, considérées comme "des moteurs de croissance et de compétitivité", veut, à l'heure des économies, parachever la mutualisation des moyens notamment par la coopération intercommunale (communautés urbaines, etc.), départements et communes restant avant tout "des échelons de proximité".

Pour le Premier ministre, "la grande innovation, c'est l'instauration de métropoles". Le texte qui sera discuté jeudi crée, au 1er janvier 2016 ou 2017, l'établissement public Paris Métropole, constitué de toutes les communes du cœur de l'agglomération et qui s'occuperait surtout du logement. Le Grand Lyon fera, sur son périmètre, office de Conseil général.

La polémique porte sur Marseille. Jean-Marc Ayrault faisant de la création d'une métropole là-bas "une affaire personnelle" selon un responsable PS, face à des élus vent debout contre ce projet.

Une organisation à la carte. Prise dans sa globalité, la réforme table sur une entente entre collectivités pour organiser entre elles qui fait quoi, le gouvernement ayant accédé à l'exigence des élus - pas seulement socialistes - d'un retour à la clause de compétence générale, permettant aux différents échelons de s'occuper de tout sauf de ce qui est exclusivement réservé à certains d'entre eux.

C'est ce qui s'appelle la Conférence territoriale de l'action publique (CPAT), un mode d'organisation des compétences à la carte. Dans chaque région, des élus, en nombre pléthorique de l'aveu même de "grands élus" PS, élaborent un Pacte territorial, compilation de schémas de partage des interventions des collectivités. Pour pousser les élus à s'entendre, les collectivités qui refuseraient de s'y intégrer verraient leurs subventions rabotées.

Selon le maire de Strasbourg Roland Riès, "la philosophie générale du texte n'est pas claire". "Ne peut-on avancer ensemble vers un projet plus lisible, plus simple, qui fasse davantage confiance aux élus ?", a demandé le président de la commission des lois Jean-Pierre Saurat (PS). Exit donc le Pacte territorial dans la version adoptée par la commission des lois, qui servira de base à la discussion. Quant à la CPAT, au lieu de "quelque chose d'inférial" (Jean Germain, maire de Tours), elle deviendrait "un lieu de concertation et de dialogue" beaucoup plus informel.

15.F.00875

Tous droits de reproduction réservés